

Rapport au congrès 2016

Présenté par Patty Clancy

Vice-présidente, siège réservé aux femmes

De nombreux enjeux nous attendaient au cours des trois dernières années y incluant les défis et les conséquences causés par les programmes d'austérité, les concessions patronales au moment des négociations, les élections fédérales, territoriales, provinciales et municipales. En matière d'égalité des sexes, les défis ont aussi été nombreux.

Équité salariale – à l'automne 2013, les conservateurs de Harper promulguèrent la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public qui restreint l'équité salariale dans le secteur public en rendant plus difficile son application. La loi a changé la définition d'une classe d'emploi à prédominance féminine la faisant passer de 55 % à 70 %; l'équité salariale n'est plus un droit humain, mais une valeur soumise aux forces du marché et qui doit être négociée. Cette nouvelle loi exige également que les femmes doivent rédiger une plainte sans recevoir l'aide de leur syndicat. La loi prévoit aussi une pénalité de 50 000 \$ contre les syndicats si ceux-ci aident leurs membres à faire leur plainte. Également, en vertu de la loi, les travailleuses n'ont plus accès à la Commission des droits de la personne.

En février 2016, le NPD fédéral présentait une motion exigeant des avancées en matière d'équité salariale. En dépit des efforts du parti conservateur pour diluer la motion, cette dernière était votée à 224 voix contre 91 voix. Tous les partis hormis les conservateurs ont appuyé la motion. La motion demande au gouvernement de corriger les inégalités salariales, de reconnaître l'équité salariale comme un droit, de mettre en application des recommandations du groupe de travail en matière d'équité salariale de 2004 et de nommer un comité spécial.

Violence conjugale et le milieu de travail – le 6 décembre 2013, l'université de Western Ontario en partenariat avec le Congrès du travail du Canada, menait une première étude sur la violence conjugale dans le milieu de travail. L'étude intitulée « Peut-on être en sécurité au travail quand on ne peut pas l'être à la maison » a été menée sur six mois, du 6 décembre 2013 au 6 juin 2014, et a colligé les réponses de 8 429 personnes au sondage de 60 questions. Les résultats du sondage démontrent que plus d'un tiers des répondantes ont signalé avoir été personnellement victime de violence conjugale. Ces mêmes répondantes indiquaient aussi que leur capacité d'être au travail en avait été affectée, que leur rendement au travail en avait souffert et qu'elles en avaient parlé avec quelqu'un au travail.

Nous devons faire du lobbying pour qu'une loi soit votée pour obliger les employeurs à protéger leurs travailleuses victimes de violence conjugale; de faire du lobbying auprès des gouvernements pour l'obtention de congés avec solde et des conditions de travail flexibles; de négocier des formes d'appui et de protection, y incluant le congé avec solde dans nos conventions collectives.

Au mois de mars de cette année, le Manitoba devenait la première province à légiférer un congé pour les victimes de violence conjugale. Cette loi prévoit des congés jusqu'à dix jours qui peuvent être pris individuellement ou consécutivement ainsi qu'un congé continu allant jusqu'à 17 semaines chaque année. Ce congé peut être accordé pour les raisons suivantes : pour des soins médicaux pour l'employée ou l'enfant de l'employée; pour des services d'une organisation de services aux victimes; pour de l'aide psychologique ou professionnelle; pour une relocalisation temporaire ou permanente; pour de l'aide juridique ou l'assistance des autorités policières.

Le 10 mars 2016, la députée du NPD Peggy Sattler en Ontario déposait un projet de loi privé sur le congé pour les employés victimes de violence familiale ou sexuelle. Le projet de loi prévoit un congé avec solde de dix jours, des arrangements au travail plus souples et l'obligation pour les employeurs de prévoir une formation en milieu de travail sur la violence conjugale et sexuelle.

Commission de la condition de la femme des Nations Unies – le thème de la 58^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies était « Les défis et les réalisations dans la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement pour les femmes et les filles ». Les quatre-vingts délégués syndicaux de cinq fédérations internationales de Global Union représentant 70 millions de travailleuses avaient pour objectif une solide promotion de l'accès des femmes au plein emploi et à un travail décent; l'accès aux protections sociales reconnu comme un droit humain; une reconnaissance sans équivoque de l'importance des activités de prestations de soins non rémunérées et des répercussions de ces activités économiques sur les droits des femmes; l'accès à l'éducation universelle et gratuite peu importe l'âge; des services publics de qualité.

Le thème de la 59^e session était « La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ». Les états membres des Nations Unies votent en faveur d'une déclaration politique où les gouvernements s'engagent à prendre d'autres mesures concrètes pour garantir une mise en œuvre accélérée, efficace et entière de la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, mais sans en préciser les détails. La délégation syndicale a exigé un engagement plus ferme et plus précis de la part des gouvernements concernant l'application du Programme d'action de Beijing et y a souligné les points essentiels. Une exigence a aussi été présentée pour l'introduction d'un processus plus inclusif et plus participatif car les négociations portant sur une déclaration politique ont eu lieu avant la tenue de la session sans de réelles consultations avec la société

civile. Plus d'un millier d'organisations dont la *Public Services International* et la *Education International*, la CSI et le CTC ont dénoncé ce changement de processus.

ONU Femmes et UBER avaient annoncé un partenariat stratégique. La délégation syndicale a émis des réserves concernant le travail précaire, la santé et sécurité et s'est dite préoccupée du fait qu'UBER considère les personnes à son emploi comme des travailleurs indépendants les privant ainsi des protections minimales, du salaire minimum en passant par les assurances médicales et les autres avantages. Le lobbying de la part des délégués de syndicats a convaincu ONU Femmes de ne pas aller de l'avant avec le partenariat.

Les thèmes de la 60^e session étaient – en thème prioritaire : Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable et le thème examiné : Élimination et prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles (les conclusions adoptées par la 57^e session). La participation du gouvernement canadien cette année a connu un changement remarqué. Le Canada parraine et/ou participe à plusieurs d'activités parallèles parmi lesquelles une activité avec le Congrès du travail du Canada sur les partenariats pour mettre fin à la violence conjugale et le milieu de travail; d'autres sessions ont porté sur les droits des adolescents en matière de sexualité et de procréation et leur rôle pour parvenir à l'égalité des sexes; les femmes et les filles autochtones : des voies pour parvenir à l'égalité et le premier ministre a pris part à une discussion avec la direction de ONU Femmes. La délégation du CTC comprenait plus de 40 personnes. Les représentants du gouvernement canadien se sont engagés à promouvoir les questions d'orientation sexuelle, d'identification sexuelle et des droits en matière de sexualité et de procréation. Ils ont aussi voté en faveur de la participation des syndicats. Comme c'est le cas chaque année, nous continuons à mettre nos nombreuses priorités de l'avant. Même si nous n'avons pas réussi à faire des progrès sur toutes, nous avons quand même réussi à faire référence au travail décent, à un salaire égal pour un travail de valeur égale, aux services publics universels, à l'éducation et aux soins donnés non rémunérés.

Services de garde – la campagne VOTEZ POUR DES SERVICES DE GARDE EN 2015 a été une grande réussite du fait qu'elle a mis en avant-plan la question des services de garde durant la campagne électorale fédérale d'octobre 2015. La campagne a réuni partisans de services de garde, militants et familles qui luttent pour obtenir un programme national, universel et abordable de services de garde. Il est décevant cependant que le gouvernement libéral ait décidé de reporter au prochain exercice budgétaire de 2017 le financement si nécessaire à ce programme.

Femmes et filles autochtones disparues et assassinées - Après des années de demandes faites de façon répétée par les groupes de femmes autochtones et les groupes des droits de la personne, après le refus persistant du gouvernement Harper de mettre sur pied une enquête nationale portant sur les 1 200 femmes et filles autochtones disparues ou assassinées, le

gouvernement fédéral annonçait le 8 décembre 2015 le déclenchement d'une enquête nationale.

Renforcer la solidarité féminine en politique – Un nombre record de femmes ont été élues aux élections fédérales d'octobre 2015. Des 338 députés, 88 sont des femmes, soit une augmentation de 1 % depuis 2011 pour atteindre 26 % de la représentation. Les libéraux ont fait élire 50 femmes, 27 % de leurs membres élus; le NPD a fait élire 18 femmes qui représentent 42 % de leur caucus; les conservateurs ont fait élire 17 femmes, soit un peu plus de 17 % de leur caucus. Le Parti vert a fait élire une femme et le Bloc Québécois a fait élire deux femmes. Comme les femmes comptent pour 52 % de la population, nous sommes encore loin d'avoir atteints la parité des femmes en politique électorale.

Nos programmes d'éducation et de formation doivent se poursuivre : l'élimination des barrières à la participation des femmes et l'appui et les ressources à tous les niveaux pour nos consoeurs qui relèvent le défi.

Comité consultatif sur la condition des femmes du CTC — Le COPE SEPB continue de participer activement à ce comité. Le programme, comme toujours, est extrêmement complet et englobe l'équité salariale, des interventions portant sur la question de la violence conjugale en milieu de travail, la violence exercée contre les femmes, le plan d'action national, les femmes autochtones disparues ou assassinées, l'éducation sur la santé mentale, l'élection de plus de femmes, les femmes dans les corps de métier, les services de garde, etc.
